

Tarifs Mercredis Loisirs au 1er septembre 2023

Les mercredis loisirs sont facturés à l'heure, toute heure commencée est dûe.

	Tarifs CAF, MSA et régime général de la sécurité sociale
Nouveau Q.F.	Tarif à l'heure
< 300	1,58 €
301...500	1,69 €
501...600	1,80 €
601...700	1,91 €
701...800	2,01 €
801...950	2,10 €
951...1200	2,18 €
1201...1500	2,25 €
1501...1700	2,30 €
1701...1850	2,35 €
> 1851	2,40 €
repas du midi: 3.82 €	
goûter: 0.75€	

Le mercredi midi **un minimum de 3h est facturé** (ex:si votre enfant arrive à 12h et qu'il repart à 13h30, 3h de présence seront facturés + repas du midi)